

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-156 R1		Diffusion : A	Date d'émission : 2 août 2006	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : 2006-0211-E de l'EASA			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2005-156 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : APEX AIRCRAFT			Type(s) de matériel(s) : Avions CAP230, 231, 231EX, 232		
Certificat(s) de type n° 69 Fiche(s) de données n° 138					
Chapitre ATA : 53, 57		Objet : Arrêt des vols			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) DGAC F-2005-156.

Cette CN est remplacée par l'AD EASA de référence 2006-0211-E.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 31 août 2005
Révision 1 : 13 juillet 2006